

Bonne
Année

2026

Bulletin communal de Rioux-Martin – Décembre 2025
l'écho de l'Argentonne

Coordonnées de la mairie

La mairie de Rioux-Martin est ouverte au public les jours suivants :

- ✓ le lundi de 13 h 30 à 16 h 30,
- ✓ le mardi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le mercredi de 13 h 00 à 17 h 00,
- ✓ le jeudi de 08 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le vendredi de 08 h 30 à 12 h 00.

Et ce afin de pouvoir mieux répondre aux sollicitations des administrés tout en réalisant l'ensemble du travail administratif.



Lorsque la Mairie est fermée un avis est affiché sur PanneauPocket et sur le site internet de la commune, mais également sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du Maire et des adjoints, en cas d'urgence.

M. le maire, Gaël PANNETIER, est visible uniquement sur rendez-vous.

Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, 10 route de la Genétouze, 16210 Rioux-Martin

Téléphone : 05 45 98 19 04.

Adresse e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr

Pour vous accueillir :

– Géraldine Chapron, chargée de l'état civil, de l'urbanisme, de la comptabilité, des élections, des différents projets communaux, des réunions de conseil municipal et commissions, du journal communal, du site internet...

POUR ÊTRE INFORMÉ DES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Site internet de la commune : <https://www.rioux-martin.fr/>.

Le site est mis à jour régulièrement, mais certaines rubriques sont encore vides.

Panneau Pocket de Rioux-Martin : consultable sur smartphone ou sur ordinateur : <https://app.panneaupocket.com/ville/1400333225-rioux-martin-16210>.



ÉTAT CIVIL année 2025

Mariage

– Mme Catherine DENGUI et M. Vincent ALBAGES, le 25 janvier 2025.

Naissance

– Il y a eu 3 naissances en 2025.

Décès

– Mme Roseline, Henriette, Elisabeth TARTARIN, veuve VERDEAU, décédée le 30 juillet 2027 à Rioux-Martin (Charente),
– M. Alain, André DAGRON, époux de Mme SUMY, décédé le 12 novembre 2025 à Barbezieux-Saint-Hilaire (Charente), et domicilié au 8 chemin de la Curaterie à Rioux-Martin (Charente).

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, messieurs, chères Rioux-Martinoises, chers Rioux-Martinois, chers amis, c'est de nouveau avec plaisir que je vous propose cette nouvelle édition de notre journal communal L'Echo de l'Argenton.

Afin de respecter le code électoral et le devoir de neutralité 6 mois avant les prochaines élections

municipales, il n'y a pas de mot du maire en introduction de cette édition de L'Echo de l'Argenton.

Je vous adresse à toutes et tous, à vos proches et à ceux qui vous sont chers, mes voeux les plus sincères pour 2026.

Votre Maire, Gaël Pannetier.

Urbanisme 2025

Les demandes d'urbanisme sur la commune: déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme (CU) sont stables en 2025: 23 demandes, principalement pour des CU informatifs.

Déclarations préalables

4 demandes en 2025 (6 en 2024):

- une pour la construction d'un abri de jardin,
- une pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture,
- deux pour l'habillage de concessions, dans le nouveau cimetière communal.



Permis de construire

À noter: le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Il y a eu 2 demandes en 2025 (1 en 2024):

- une pour l'extension d'un garage et la construction d'un abri de jardin,
- une pour l'extension d'une maison et la construction d'un garage.

Certificat d'urbanisme

17 demandes en 2025 (contre 22 demandes en 2024):

- 5 CU informatifs, lors des ventes,
- 2 CU opérationnels, pour connaître la constructibilité ou non d'une parcelle (dont 1 a été refusé par les services de l'Etat).

Autorisations de travaux en périmètre protégé

Notre église classée engendre par la loi un périmètre de protection de 500 mètres à l'intérieur duquel tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension entraînant la modification de l'aspect extérieur des constructions ou des terrains sont soumis à autorisation, sous forme d'une déclaration préalable de travaux, d'une demande de permis de construire ou de démolir. Ces dossiers, déposés en mairie, sont préalablement soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de

France. Les démarches doivent être engagées avant la réalisation des travaux (3 mois pour une déclaration préalable, 6 mois pour un permis de construire).

L'église de Médillac est aussi classée aux monuments historiques, les travaux dans les villages du Chiffre et une partie du village de Roche sont donc soumis à autorisation de l'ABF.

Tous travaux dans les deux cimetières de la commune (murs, création et restauration des concessions) sont obligatoirement soumis à déclaration préalable pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le formulaire papier est disponible en mairie, nous pouvons également vous l'envoyer par mail (rioux-martin@orange.fr). Pour tout projet de restauration ou de construction neuve dans le périmètre des 500 mètres, les demandeurs sont invités à prendre contact avec le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Charente pour un rendez-vous, préalablement au dépôt du dossier d'urbanisme (05 45 97 97 97).

Nous n'avons pas de document d'urbanisme sur la commune. C'est le Règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique. Actuellement, pour savoir si une parcelle est constructible ou pas et savoir un projet est réalisable ou pas, ce sont les services de l'Etat qui instruisent les dossiers et donnent ou non leur accord.

En cours: le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) avec la CDC Lavalette Tude Dronne, dont l'étude est lancée. Le zonage, par commune, qui identifiera les parcelles agricoles, naturelles et constructibles, ne sera pas défini avant fin 2028.

Élections municipales

15 et 22 mars 2026

Jusqu'à quelle date peut-on s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026 ?

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le **6 février 2026**.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

■ Listes électorales

Nouvelle inscription : pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale. Si vous vivez en France, vous devez vous inscrire sur la liste électorale d'une mairie. Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez vous inscrire soit sur une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

En ligne : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Justificatif d'identité.

Sur place, par courrier ou par email :

Vous devez fournir les documents suivants :

- ✓ Justificatif d'identité
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Formulaire Cerfa 12669 (aussi disponible en mairie).

Vous pouvez également charger une personne d'accomplir cette démarche à votre place. Pour cela, vous devez fournir en plus un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir

■ Quel est le mode de scrutin des élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants ?

En application de la loi du 21 mai 2025, à partir des élections municipales de 2026, le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants est un mode de scrutin de liste paritaire comme c'était déjà le cas dans les communes de 1 000 habitants et plus.



Ce mode de scrutin s'applique également à l'élection des adjoints au maire.

■ Un scrutin de liste

Depuis la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants est identique à celui des communes de 1 000 habitants ou plus.

Le mode de scrutin aux élections municipales est un scrutin de liste proportionnel (avec une prime de 50 % pour la liste arrivée en tête) à deux tours. Les listes doivent respecter la parité, c'est-à-dire être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec une alternance obligatoire une femme, un homme ou inversement. Les électeurs ne peuvent pas rayer des noms ou changer leur ordre sur les bulletins (panachage).

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir (prime majoritaire). Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé. Lors du second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10 % des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modi-

fifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. Les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10 %. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Il n'est pas possible de candidater au second tour sans être candidat au premier tour. Un candidat ne peut l'être que dans une seule circonscription électorale.

Les mesures d'adaptation pour les communes de moins de 1 000 habitants

Tout en généralisant le même mode de scrutin à toutes les communes, la loi de 2025 prévoit des aménagements pour les communes de moins de 1 000 habitants pour tenir compte des difficultés à composer des listes paritaires dans les petites communes :

- les listes sont considérées comme des listes complètes dès lors qu'elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif théorique du conseil municipal (par exemple, dans une commune de 400 habitants, le nombre de conseillers municipaux à élire est de 11. Une liste est considérée comme complète si elle compte 9 noms de candidats). Dans le cas où une liste obtient plus de sièges qu'elle n'a de candidats, les sièges qu'elle ne peut pas occuper restent vacants ;
- la déclaration de candidature d'une liste peut être enregistrée dès lors qu'elles comptent jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif du conseil municipal ;
- après les élections municipales, le conseil municipal est réputé complet s'il compte au moins 5 élus dans les communes de moins de 100 habitants, 9 dans les communes de 100 à 499 habitants et 13 conseillers dans les communes de 500 à 999 habitants ;
- le dispositif d'élections partielles complémentaires (quand il est impossible de faire appel aux suivants de la liste pour remplacer un conseiller municipal démissionnaire par exemple) est conservé. Ce dispositif permet d'éviter d'organiser des élections intégrales. Les élections partielles complémentaires seront organisées au scrutin de liste paritaire à deux tours selon les mêmes règles que le scrutin municipal ordinaire.

Par ailleurs, l'interdiction du panachage modifie les règles jusque-là en vigueur sur la validité des bulletins lors des élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants. Les bulletins

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



© DILA 2025

comportant une modification de l'ordre des candidats ou une mention manuscrite sont désormais considérés comme nuls. En revanche, le décret autorise, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les circulaires utilisées comme bulletin ainsi que les bulletins manuscrits.

Quel mode de scrutin pour l'élection des adjoints au maire ?

La loi étend le scrutin de liste proportionnel et paritaire à l'élection des adjoints. Pour cette élection, il est désormais obligatoire de présenter une liste paritaire de candidats. L'ordre de présentation n'est pas obligatoirement le même que pour la liste des candidats au conseil municipal.

L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire / premier adjoint. Ainsi, dans le cas où la maire est une femme, on peut avoir une liste de candidats adjoints avec une femme en première position, puis un homme, etc.

Travaux et projets communaux

Gestion durable de la forêt

Document de gestion durable du massif forestier: notre stagiaire en BTS gestion forestière a réalisé de nombreux relevés dans les boisements de la commune en 2024. Il a notamment regardé, via les outils Bioclimsol et Dépreris, l'état sanitaire des boisements de feuillus.

Résultats de cette étude

✓ Globalement le **chêne pédonculé**, essence feuillue majoritaire en raison de son caractère pionnier, est déjà très clairement en dehors de sa niche climatique, ce qui explique le mauvais état sanitaire observé sur le terrain. S'il n'est évidemment pas question d'éradiquer préventivement cette essence, il ne faut plus investir dans des travaux à son profit. Dans les situations les plus favorables (zones plus riches ou plus fraîches), il pourra continuer à pousser probablement encore quelques décennies. Sur les terrains plus ingrats, malheureusement majoritaires, il convient de surveiller son état sanitaire et, en cas de dépérissement significatif, d'amorcer son renouvellement avec des essences mieux adaptées.

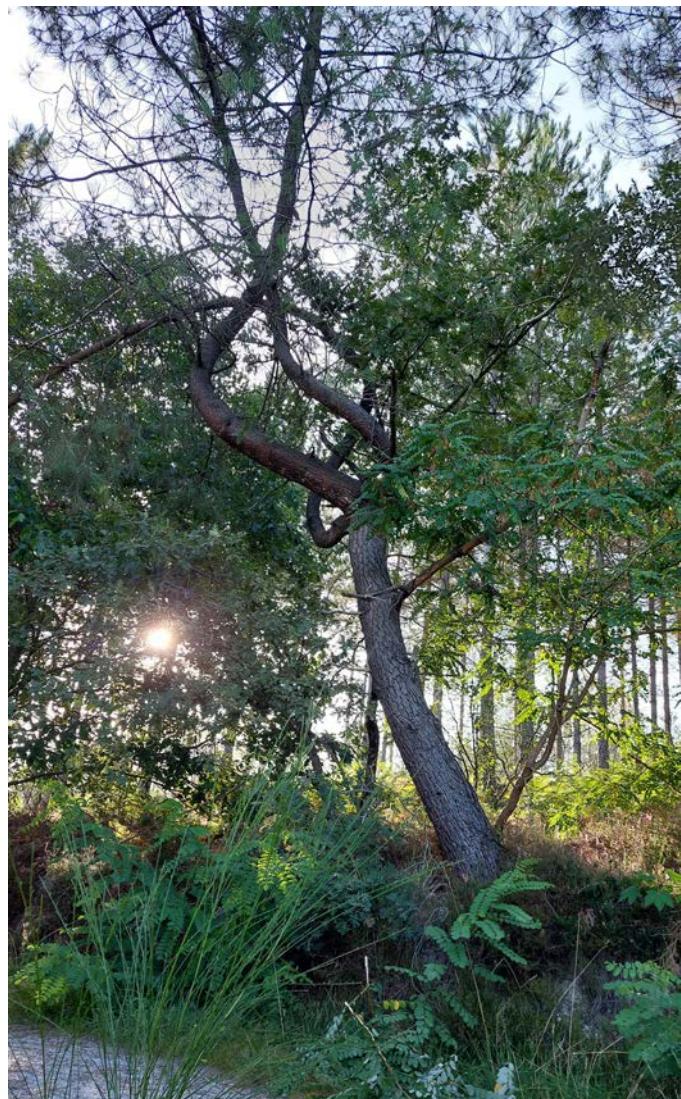
✓ Le **châtaignier**, même s'il résiste un tout petit peu mieux à la chaleur, sort également de sa niche climatique. De plus, il est concerné par plusieurs problèmes sanitaires et en particulier l'encre qui engendre des mortalités brutales et massives. Comme pour l'essence précédente, il convient de surveiller son état sanitaire et d'amorcer son renouvellement avec des essences mieux adaptées en cas de dépérissement significatif.

✓ Le **chêne sessile**, malheureusement minoritaire sur la commune, est un peu mieux adapté aux conditions actuelles. Les peuplements en place présentent moins de risques à court terme mais cette essence ne doit pas être implantée sur les secteurs où le chêne pédonculé ou le châtaignier dépérissent car à l'échelle de 80-100 ans elle sera elle aussi clairement en dehors de sa niche climatique.

Suite à ces résultats et dans un projet de gestion durable du massif forestier, la municipalité de Rioux-Martin souhaite conserver les boisements actuels de feuillus et les boisements mixtes feuillus-résineux qui ont un état sanitaire peu ou pas dégradé, et limiter autant que possible les coupes rases de feuillus.

Pour cela **5 enjeux principaux** ont été définis par le conseil municipal :

✓ **Enjeux forestiers:** type de boisement, appartenance à l'ASL des Belettes, type de sol et état sanitaire des parcelles,



✓ **Enjeux liés à l'eau:** hydraulique, avec les cours d'eau forestiers et les zones humides,

✓ **Enjeux biodiversité:** massifs forestiers dits « remarquables » de par la diversité des essences et l'ancienneté des massifs,

✓ **Enjeux incendie:** avec le massif à risque feux de forêt et les pistes de DFCI,

✓ **Enjeux paysagers:** avec les points de vue paysagers et les lisières des chemins et routes qui traversent le massif forestier.

Chaque sous-enjeu fera l'objet d'une cartographie propre et d'un fichier Excel, reprenant toutes les parcelles concernées. Ainsi les élus pourront savoir, pour chaque parcelle forestière, si elle répond à un ou plus critères et donc si cette parcelle a un intérêt à être préservée en l'état ou pas. À l'issue de ce travail, la commune pourra mettre en œuvre une politique communale visant à répondre aux différents enjeux.

■ Plantations

Plantation des 600 plants forestiers: toujours dans le cadre de la gestion durable du massif forestier, les élus souhaitent faire un test de plantations avec des essences plus méridionales, qui ont une meilleure résistance au changement climatique. 600 plants forestiers, 200 chênesverts, 200 chênes chevelus et 200 chênes-lièges ont été commandés.

Les secteurs des plantations ont été définis chez Birot, il faut environ 2 500 m², répartis en plusieurs placettes qu'il faut rouvrir avec un broyeur forestier ou manuellement. Le nettoyage de ces placettes forestières sera fait manuellement par PASS Sud Charente janvier 2026.

Les plantations participatives, où seront invités les habitants de la commune, se feront début février, pendant les vacances scolaires 2026.

Plantation des 300 bulbes proposée par le conseil municipal des jeunes. Les bulbes ont été plantés le 23 décembre 2025, au niveau des entrées du bourg, de la place du cimetière et de la place Joël-Boniface.

Plantation d'une haie champêtre sur 100 m: dans le cadre d'une action de la Fédération de chasse de la Charente, cette plantation participative est prévue en bordure d'un pré communal, sur la route du Maine Marreau, début février, pendant les vacances scolaires 2026.

■ Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain : **OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT**

Le changement climatique intensifie le risque de feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'est pas épargnée. Pour prévenir ce danger, le débroussaillement de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillement

est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux: il limite leur propagation, en diminue leur puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité. L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux lourds de débroussaillement. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ? Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement.

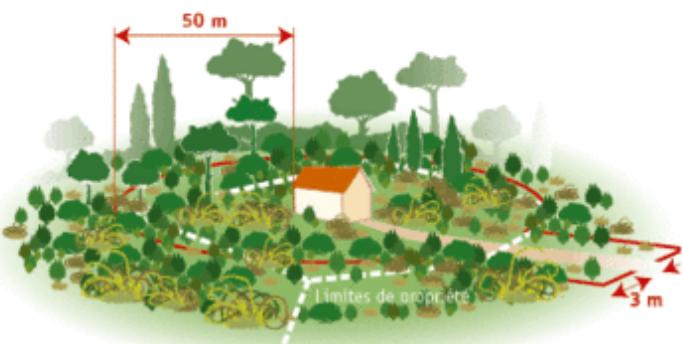
Le débroussaillement correspond à plusieurs types de travaux: des travaux de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation.

Réduire et contrôler la végétation aux abords de son habitation permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

Qui est concerné ? Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque (la moitié de la commune de Rioux-Martin se trouve dans le massif à risque du boisement de la Double) et à moins de 200 m de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. Les voies de transports sont également concernées.

■ Cartographie de la zone à risque feux de forêt pour Rioux-Martin

A Rioux-Martin, se trouvent dans le périmètre concerné les villages de: la Belle Eau, chez Lembert et la Motte à Pinier, chez Boisseau, les Ecossais des Landes, chez Gerbeau, chez Renard, une partie de la Faurie, une partie des Ecossais du bourg, chez Moulin et la Frette, le Maine



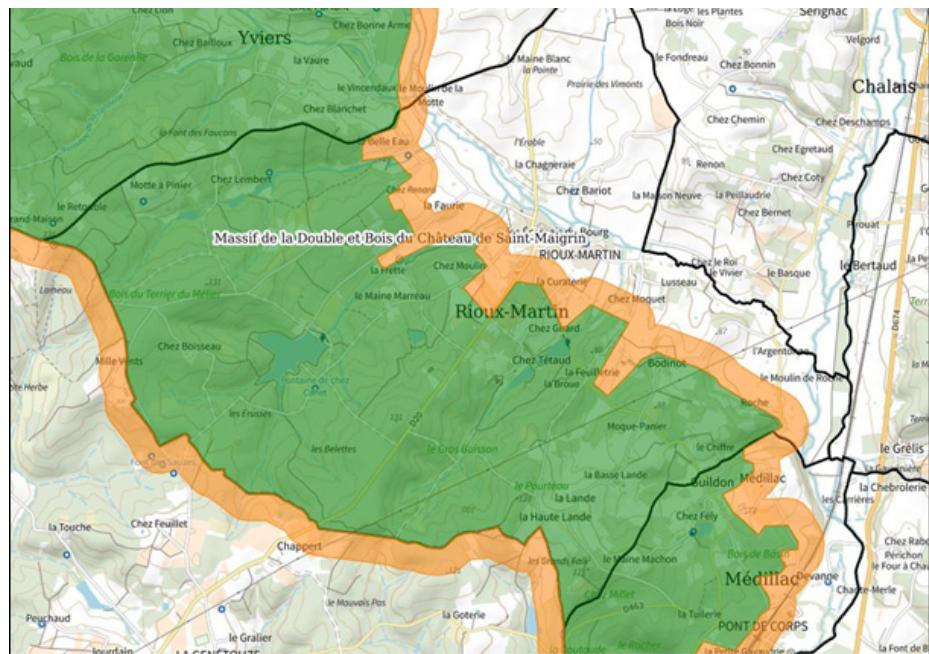
Marreau, chez Testaud, une partie de chez Moquet, la Feuilltrie et la Broue, Bodinot, Moque-Panier et la Haute Lande.

La réalisation du débroussaillement peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillement pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillement. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné

par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr

Plus d'informations: <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-vegetation-ayons-bons-reflexes/debroussailleur-prevenir-feux-foret>



Carte de la zone à risque feux de forêt

Voirie

Bilan des travaux de voirie, réalisés en 2025 dans le cadre du FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes du conseil départemental de la Charente) :

- ✓ **Point à temps automatique** sur l'ensemble de la voirie communale (montant prévisionnel: 1 756 € TTC)
- ✓ Mise en œuvre d'un **revêtement sur la route de la Carcassonne** + pose d'une buse transversale (montant prévisionnel: 21 950 € TTC)
- ✓ **Curage fossé** + pose d'une **buse écobox**, avec 3 regards béton, route des Trois Landes (montant prévisionnel: 9 979 € TTC)
- ✓ Revêtement sur la **route de Mélac** (montant prévisionnel: 5 411 € TTC).



Route de la Carcassonne

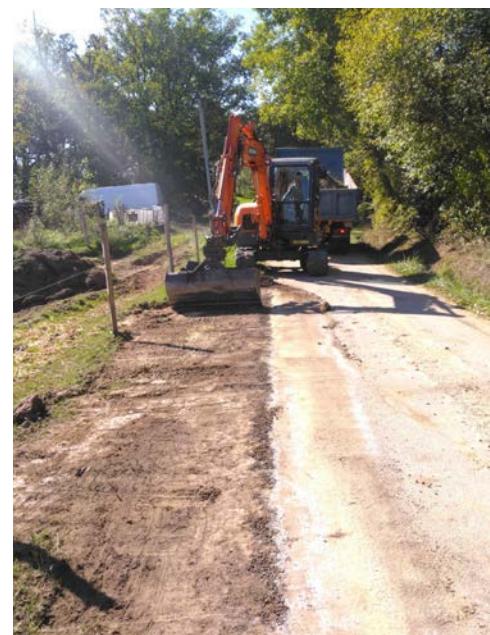
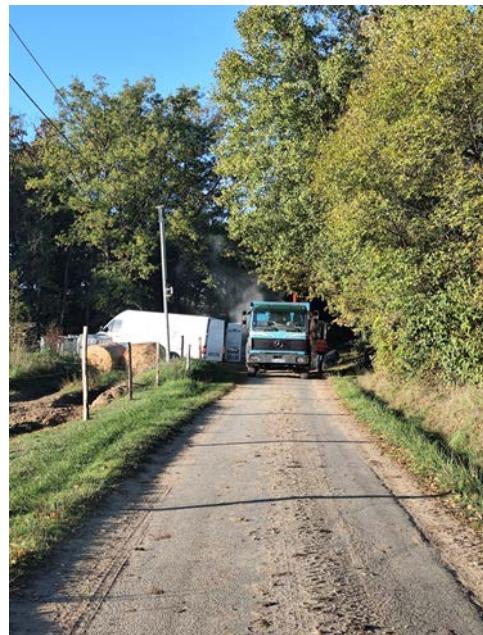
Plan de financement

Montant total : 39 096 €.

- ✓ Conseil départemental : 14,36 % sur 30 000 € HT, soit 4 308 €.
- ✓ Commune de Rioux-Martin (fonds propres): 77,73 % sur 39 097 € TTC, soit 30 391 €.
- ✓ FCTVA: 16,404 % sur 26 809 € TTC, soit 4 397 €.

Autres travaux voirie

Travaux réalisés par Naudin TP cette année: fauchage des banques, des talus et des fossés (2 passages cette année).



Travaux de voirie à la Basse Lande

Vidéoprotection de la commune

Le conseil municipal a voté la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune, suite à un diagnostic réalisé par la Gendarmerie, pour :

- ✓ Prévenir, anticiper, dissuader et gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics exposés à des risques d'agression et de vol,
- ✓ Donner les moyens aux autorités compétentes, d'identifier, si possible, les fauteurs de trouble.

Le diagnostic terrain a été réalisé le 18 août 2023 par les adjudants Charrier et Pageaux, référents sûreté de la Gendarmerie en Charente.

Conformément au Code de la sécurité intérieure quant aux images prises sur la voie publique, ce système mis en place par la commune, aura pour finalités :

- ✓ La protection des bâtiments et installations publics (mairie, salle des fêtes, ateliers communaux et église) et de leurs abords,

✓ La constatation des infractions aux règles de la circulation,

✓ La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants

✓ La prévention d'actes de terrorisme,

✓ La prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

Le projet de vidéoprotection s'est concrétisé en partie cet automne, les sites 1 et 2 ont été équipés, pour un montant HT de 10 031 €. Les sites 3 et 4 seront équipés en 2026, après résolutions de problèmes techniques.

1. Site de la mairie

4 caméras fixes, visionnant la voie publique et l'arrière de la mairie (protection des bâtiments de la mairie).

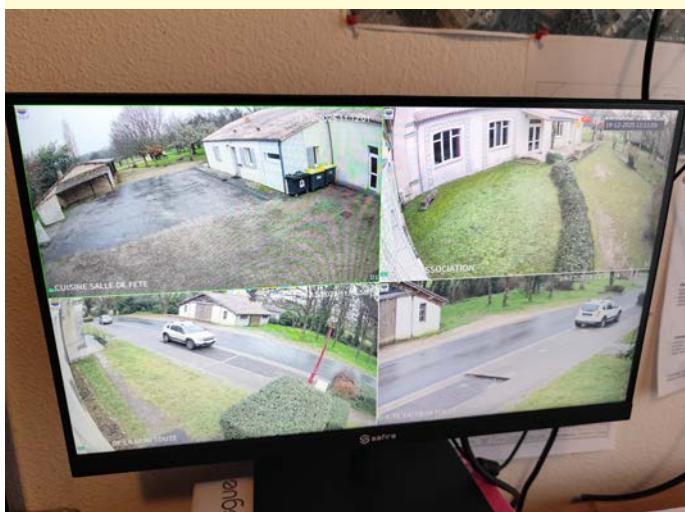
✓ deux caméras de voie publique (façade principale, route de la Genétouze).

✓ deux caméras extérieures (pignon ouest, façade arrière de la mairie).

2. Site du carrefour de la route de la Genétouze et de la route de Médillac

2 caméras installées sur un mât, visionnant la voie publique, permettant de protéger le secteur de la mairie et des ateliers municipaux en assurant un contrôle des flux sur les axes RD 20 (route de la Genétouze) et RD 462 (route de Médillac).

Le système ne sera opérationnel qu'après validation par les services de la Gendarmerie, pour ensuite obtenir l'autorisation préfectorale, début 2026.



Achat des parcelles chez Testaud et au Risbadoux

■ Gestion du massif forestier : un enjeu communal

La forêt couvre près de 50 % de la surface de notre commune (702 ha sur les 1 460 ha au total). Cette forêt est composée pour moitié de résineux purs, le reste est une forêt mixte et une forêt de feuillus, en mauvais état sanitaire sur certains secteurs. La forêt est un enjeu majeur du territoire (économique, paysager et environnemental). La commune est classée comme étant à risque feux de forêt et plusieurs incendies ont eu lieu ces dernières années.

La commune, qui possède près de 50 ha de surface boisée, s'est engagée dans une politique de gestion durable de son massif forestier, mais également dans une réflexion plus globale à l'échelle de la totalité du territoire communal. Dans le cadre de cette démarche, la commune a évoqué la possibilité d'acheter des parcelles de bois de feuillus, pour les préserver, lorsque des opportunités se présenteraient.

C'est pourquoi le conseil municipal de Rioux-Martin, ayant pris connaissance de la publicité légale relative à la vente aux enchères publiques, suite à un jugement de mise en liquidation judiciaire, pour deux lots (*La Charente libre*, 3 septembre 2025), a mis ce point à l'ordre du jour de la réunion du 30 septembre.

Cette vente a eu lieu au tribunal judiciaire d'Angoulême le mercredi 15 octobre.

■ Vente aux enchères en 2 lots

Le lot n°1 concernait un ensemble immobilier situé chez Testaud : une longère formée par le regroupement de deux maisons, des dépendances, un jardin d'ornement sur l'avant et une parcelle arborée sur l'arrière. Les demandes de maisons ou de logements à louer reviennent très régulièrement sur la commune. Afin de favoriser l'arrivée de nouveaux habitants, cet ensemble immobilier aurait pu intéresser la commune, avec des objectifs locatifs. Mais un couple d'agriculteurs installé à proximité de ce lot avait fait connaître sa volonté d'enchaîner sur ce lot n°1. Suite à cette information, il a été décidé de ne pas se positionner sur ce lot.

Le lot n°2 portait sur des bâtiments agricoles, des étangs et des parcelles de terre en nature de pré et bois taillis situés sur la commune.

La commune avait par ailleurs, dans le cadre de cette démarche, cartographié les massifs forestiers remarquables présents sur la commune, de par leurs essences, leurs âges et leurs plus-values en termes de biodiversité. Les boisements forestiers autour des étangs du Risbadoux et une majorité de ceux présents dans le lot n°2 en font partie. La préservation de la nature actuelle de ces parcelles : prés, landes, étangs et boisement de feuillus, est d'autant plus importante qu'elles forment une barrière naturelle entre les boisements de résineux, situés au-dessus, et le reste du village, protégeant ainsi du feu le bourg et les hameaux de Rioux-Martin situés à proximité.



■ Chemins DFCI : protéger la forêt

De plus, une partie de ces parcelles forestières, localisées au-dessus des étangs du Risbadoux, sont situées de part et d'autre du chemin rural de la Broue, qui doit être agrandi en piste de DFCI (défense de la forêt contre les incendies) depuis de nombreuses années, afin de protéger ce massif forestier. Avec l'acquisition de ces parcelles, divisées et bornées dans les années 1990, l'objectif de la commune est de réaliser les travaux d'élargissement du chemin (à 10 m). Cette action a également déjà été engagée avec l'acquisition des parcelles appartenant aux consorts Chataignier, en mars 2025.

Un chemin rural étroit (1,50 m de large par endroits), le chemin du Riou de Badou, traverse la propriété concernée et permet l'accès au massif forestier.

L'acquisition foncière, de part et d'autre de ce chemin rural, laissera la possibilité à la commune de l'agrandir, afin de le transformer en piste de DFCI, pour améliorer l'accès au massif forestier des services du SDIS.

■ Un site à mettre en valeur

L'étang du Risbadoux, d'environ 2 ha, pourrait être aménagé et rendu accessible aux véhicules du SDIS, comme point d'eau pour améliorer la défense incendie du massif forestier de la commune, ainsi que des communes limitrophes : Médillac et La Genétouze.

Ce site pourrait à terme être de nouveau accessible au public après avoir été mis en sécurité (signalétique réglementaire à mettre, arbres dangereux à couper, caravanes et mobile homes à évacuer, bâtiments et toitures vétustes...)

Enfin, les parcelles de prés conserveront leur vocation agricole pour des agriculteurs locaux, afin de développer ou de pérenniser une activité agricole sur la commune. Lors d'une visite préalable des lots 1 et 2 en présence du commissaire de justice, il est apparu que ces deux lots

intéressaient plusieurs acheteurs professionnels et privés, dont les objectifs ne concordaient pas forcément avec ceux de la commune.

■ Une maîtrise foncière pour la collectivité

Face à ce constat, il est apparu évident que la maîtrise foncière était primordiale. Pour toutes ces raisons, le conseil municipal, a souhaité enchérir à l'occasion de la vente aux enchères. Maître Nicolas Bruneau a porté les enchères au nom de la commune, qui a été déclarée adjudicataire du lot n° 2 au prix de 72 000 €. Les frais annexes, droits et honoraires se montent à 8 734 €. Plusieurs acquéreurs potentiels s'étaient positionnés sur le lot 2 ; à l'issue du déroulement de l'enchère la commune l'a remportée, devant un acheteur professionnel, en deuxième position, et un privé, en troisième position. Aujourd'hui la commune de Rioux-Martin est propriétaire. L'achat de ce site rentre véritablement dans notre politique de gestion durable du massif forestier car les boisements anciens présents sur ce site pourront être conservés.

Une commission dédiée à ce site et à son avenir pourrait être créée après les prochaines élections municipales.

Boîte à livres

La boîte à livres n'est pas une déchetterie, seuls les livres en bon état y sont acceptés. Il est possible de déposer les livres usagés et les revues à Poullignac (appeler avant pour

vérifier que la benne à livres n'est pas pleine), sinon il est possible de les déposer dans vos bacs jaunes.

Merci !

Travaux à la mairie

■ Isolation de la seconde cage d'escalier

Le chantier d'insertion PASS Sud Charente a poursuivi les travaux d'isolation des bâtiments communaux. La seconde cage d'escalier, qui permet d'accès dans les bureaux au premier étage, a été isolée avec de la laine de bois.

Elle sera, comme la première, couverte d'un bardage de peuplier.



■ Alimentation électrique de secours

Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, un groupe électrogène 75 kVA, sur prise de force tracteur, a été acheté. Il permettra d'alimenter en électricité la mairie et la salle des fêtes, en cas de coupure générale de courant.

Des essais seront réalisés prochainement pour vérifier le bon fonctionnement du système.

Le conseil municipal des jeunes

Certains de nos jeunes élus ont dépassé l'âge pour être dans le conseil municipal des jeunes de la commune (13 ans) et d'autres ont déménagé.

Voici la composition du conseil municipal au 31 décembre 2025 : Jean Boistard, Nell et Lilo Déon, Lara et Thomas Hersand, Gabriel et Jules Pannetier.

Si d'autres enfants de la commune souhaitent les rejoindre, c'est toujours possible. Merci d'en informer Joëlle Mercadé, adjointe en charge du conseil municipal des jeunes.

Il y a eu 3 réunions du conseil des jeunes en 2025 : le 4 avril, le 17 mai et le 30 septembre.

Halloween, le 31 octobre 2025

Pour la seconde année, les enfants du conseil municipal ont organisé une manifestation pour Halloween. Tous les enfants de la commune (résidents à l'année et vacanciers) étaient invités à participer.

Les enfants se sont retrouvés le vendredi 31 octobre après-midi pour ramasser les citrouilles plantées au printemps 2025. La récolte 2025 n'a pas été aussi abondante que celle de l'année précédente.

Le peu de citrouilles récoltées a ensuite été transformé par les enfants en œuvres d'art effrayantes ou rigolotes et la chair a servi pour la préparation de la soupe.

Juste le temps de se changer, enfants et parents se sont retrouvés déguisés pour parcourir les rues du village et sonner aux maisons pour demander des bonbons.

La récolte des friandises fut excellente, merci aux nombreux participants, dont certains étaient même déguisés.

La soirée s'est terminée autour d'un bol de soupe de citrouilles et des spécialités culinaires de chacun.





■ Plantation de bulbes

Mardi 23 décembre, les élus du conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin avaient convié leurs jeunes concitoyens à les rejoindre pour planter des bulbes aux entrées du bourg. Une quinzaine de jardiniers en herbe se sont ainsi regroupés, sous l'œil des adultes présents.

Les apprentis horticulteurs ont appris les gestes essentiels : creuser un trou, positionner le bulbe avec soin, la petite pointe verte vers le haut et les racines au fond, puis recouvrir délicatement de terre en tassant bien. Tulipes, jonquilles ou narcisses, jaune, rouge, blanc ou orange ? Le mystère est complet car il faudra attendre le printemps pour découvrir et la plante et sa couleur...

(Charente libre, 29.12.2025)



Vie Commune

Cérémonie commémorative du 11 novembre 1918

Le conseil municipal a de nouveau pu inviter les habitants de la commune, les gendarmes et les pompiers de Chalais, à participer à la cérémonie commémorative, à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, au monument aux morts.

Une trentaine de personnes ainsi que les enfants de la commune, une partie des pompiers du Centre de Chalais étaient présents. Des enfants du conseil municipal des jeunes de la commune se sont relayés pour vendre les bleuets et lire le message de commémoration.

La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur dans la salle du conseil municipal, offert par la commune.



Repas de Noël de la commune, le dimanche 14 décembre

En ce dimanche 14 décembre 2025, 90 convives, se sont retrouvés dans la salle des fêtes de la commune, décorée pour l'occasion aux couleurs de Noël par l'association d'insertion PASS Sud Charente, afin de partager le repas de l'amitié.

Repas offert aux habitants de la commune de plus de 60 ans et aux moins de 12 ans, ouvert également aux autres habitants, avec une participation financière. Les convives ont tous apprécié le repas préparé et servi par le traiteur Au bon goût de Lapouyade (33).

Cette journée s'est poursuivie par le Noël des enfants de la commune.

Cette année, le Père Noël avait prévu 24 livres, offerts aux enfants de la commune de 0 à 12 ans. Seulement 11 enfants sont venus le rencontrer.

Il était un peu déçu...

Les livres qui restent peuvent être retirés jusqu'à fin janvier, à la mairie, aux jours et heures d'ouvertures.

La journée s'est clôturée par un apéritif, offert par la commune aux petits et grands.



Autres manifestations

■ Ronde des crèches

La ronde des crèches du Pays de Chalais a de nouveau été organisée cette année.

15 crèches ont été installées dans les différentes églises et chapelles du territoire.

Les dimanches 14 et 21 décembre 2025, une ronde des crèches a été organisée par les associations Anim's et Sauvegarde du Pays de Chalais.

Une crèche traditionnelle, avec des santons de Provence, a été installée dans l'église de Rioux-Martin durant les fêtes de fin d'année.

Merci à Bruno pour sa réalisation.



■ École du RPI Yviers-Bardenac-Brie-sous-Chalais et Rioux-Martin

En début d'année civile, les CM ont fait leur sortie au Futuroscope tandis que les maternelles et les cycles 2 découvraient le village du Bournat en Dordogne.

En mars 2026, les CM ont réalisé une randonnée vélo dans Yviers suite à leurs séances de Savoir Rouler à Vélo. Enfin, nous avons clôturé cette année scolaire par notre beau spectacle de fin d'année à la salle de Rioux-Martin

où les enfants se sont donnés à 100 % malgré la forte chaleur.

L'année scolaire 2025-2026 a commencé comme tous les ans par une matinée « vendanges » chez Christelle Rigou. La récolte a été productive et les élèves n'ont pas hésité à déguster le raisin bien juteux tout en le coupant.

La Directrice, Tiphaine Roy



Les manifestations communales en 2026

■ Les voeux du maire et le partage de la galette des rois, dimanche 11 janvier à 16 h 30

Cette manifestation sera organisée le dimanche 11 janvier 2026 à partir de 16h30, à la salle des fêtes. Elle sera l'occasion des voeux du maire mais sans bilan des projets annuels, en raison de la période électorale.

Cet après-midi se clôturera autour du partage de la galette des rois.

Nous comptons sur votre participation !



■ Manifestations à venir en 2026

Le prochain conseil municipal devra se positionner sur l'organisation des manifestations suivantes : les cérémonies commémoratives au monument aux morts (8 mai et 11 novembre), le repas de village (date à fixer, courant juin 2026), le repas de fin d'année et le Noël des enfants (date à fixer, mi-décembre 2026).

Le conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin, avec l'aide matérielle et financière de l'association Un Autre Regard en Argenton, organisera la chasse aux œufs (lundi de Pâques, le 6 avril 2026) et Halloween le 31 octobre 2026. Ces informations seront à retrouver sur vos adresses mail, PanneauPocket, site internet de la commune et boîte aux lettres pour ceux qui en ont fait la demande.

Vie associative

Un Autre Regard en Argentonne

La nouvelle équipe a reçu l'ensemble à cordes Arpeggione, de Bordeaux, le dimanche 28 septembre 2025, pour le traditionnel concert.

Cette année, le concert a eu lieu dans la salle des fêtes, afin de pouvoir accueillir un pianiste.

La salle comble a apprécié ce nouveau récital.



Concert Arpeggione, salle des fêtes

Les bénévoles de l'association ont accueilli les musiciens et leurs familles avec un excellent repas, dégusté sous le préau. L'an prochain, si cela est possible, le concert revient à ses origines, dans l'église de Rioux-Martin.

Mais avant, rendez-vous le vendredi 1^{er} mai 2026 pour la randonnée pédestre et le repas du brin d'aillet.

Autres manifestations: cette année, l'association a pris à sa charge l'organisation de la chasse aux œufs et Halloween, avec l'aide des conseillers municipaux et des drôles de Rioux.

En attendant ce grand moment toute l'équipe d'un Autre Regard en Argentonne vous souhaite des bonnes fêtes de fin d'année.

Pour l'association Un Autre Regard en Argentonne, son Président, Marc Chapron

**Concert Arpeggione,
buffet devant le préau**



Concours villes et villages étoilés avec le SDEG 16

Le SDEG 16 (Syndicat départemental d'électricité de gaz de la Charente), qui a lancé depuis plusieurs années différents programmes en faveur des économies d'énergie et du développement durable, nous a proposé de candidater au concours **Villes et villages étoilés** organisé par l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) en 2023.

Ce concours labellise les communes pour leurs efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et leur réduction de la pollution lumineuse. L'objectif est de promouvoir auprès des collectivités locales et des citoyens la qualité de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité, inciter aux économies d'énergie, à la diminution des émissions de gaz



à effet de serre liées à l'éclairage public et à la baisse de coûts publics inutiles.

Pour l'édition 2024-2025 du concours, toutes les communes, présentées par le SDEG 16 ont été labellisées et ont reçu entre 1 et 5 étoiles (nombre maximum d'étoiles).

14 communes ont obtenu 2 étoiles, dont Rioux-Martin (candidature déposée en 2023).

ADMR de Chalais

Premier réseau associatif de services à la personne.

Quelques chiffres sur notre activité :

- ✓ Sur le canton nos 20 aides à domicile effectuent en moyenne par an 20 500 heures pour 150 clients,
- ✓ Le portage des repas en liaison chaude livre en moyenne sur une année 14500 plateaux,
- ✓ Depuis la mise en place du service de téléassistance Filien 30 poses ont été réalisées. Une sécurité pour les personnes seules, la pose rapide est effectuée par un bénévole de proximité,
- ✓ Soins infirmiers à domicile (SIAD) Soins 16 assurés par la Fédération départementale,
- ✓ Parentalité Enfance, soutien socio-éducatif ADAF assurés par la Fédération Départementale.



Ateliers de prévention : Ils ont lieu tous les jeudis après-midi au centre social Envol. Premier jeudi du mois (utilisation tablette), 2^e et 4^e jeudis (mémoire) et 3^e jeudi (karaoké). Ces rencontres permettent de rompre l'isolement, de partager un moment convivial.

Renseignements au bureau de l'association ou tél.: 06 78 83 52 10.

Après-midi récréatif, cette année spectacle **Cabaret à domicile** avec Eric Nadeau qui a enchanté le public nombreux. Un rendez-vous incontournable pour les personnes qui sortent peu de chez elles avec un covoiturage organisé par les aides à domicile. Un moment de rencontre festif avec tous les acteurs de notre association : les clients, les bénévoles et les salariées.

Le Président, Marcel SOULARD

Nos manifestations en 2025

Remise de médailles de travail, une reconnaissance pour 6 salariées qui ont réalisé 30 et 20 ans de dévouement auprès des anciens. Un moment important quand on connaît les difficultés de recrutement avec le métier qui demande un éventail de compétences pratiques et de qualités humaines.

Le Président Marcel Soulard les a vivement remerciées pour leur engagement, il sait qu'il peut compter sur elles pour encadrer les stagiaires et les nouvelles salariées afin de leur transmettre les conseils de bonnes pratiques.

Martine Roy, médaille de vermeil (+ de 30 ans), Nathalie Blanloeuil, Laetitia Depond, Christelle Maroy, Sophie Senrem, Laurence Tévenin, médaille d'argent (+ de 20 ans).

Les Amis de la Résidence Talleyrand

C'est toujours avec la même émotion que l'association «Les Amis de la Résidence Talleyrand» vient vous faire part des activités qu'elle a menées durant cette année 2025. Nous serons les aînés de demain et, pour nous, il est normal d'œuvrer à ce que la vie en institution soit remplie de moments de convivialité et de partage. Oui on peut vivre heureux en Ehpad, même si évidemment, il a fallu beaucoup de courage pour en franchir les portes...

Notre association a été créée en 2017. Beaucoup se sont interrogés sur la nécessité d'une telle structure... une de plus, et quelles vont être ses missions...

Il faut bien penser que de nombreux résidents n'ont plus de famille, sont lourdement dépendants et ont besoin d'un cocon rempli de chaleur, de bien-être pour finir leur parcours de vie. Ils ont tant œuvré, et surtout ils sont la mémoire de nos territoires. Ils n'ont pas connu les 35 heures et pour beaucoup ont travaillé jeunes. Ils nous ont enseigné de vraies valeurs, essentielles à notre développement en tant qu'adulte, des valeurs qui semblent bien loin des réalités qui régissent notre monde moderne...

Nous sommes à la fin de ce septennat et l'on peut dire que, toujours avec l'assentiment de la direction de l'Ehpad, nous avons pu proposer pour cette année :

✓ 7 séances de cinéma avec plusieurs Ehpad alentours. Les résidents sont heureux de se rencontrer et d'échanger.

✓ 2 sorties au théâtre.

✓ 4 sorties au restaurant.

✓ 4 intervenants extérieurs (chanteurs et chanteuses) pour des après-midi récréatifs.

✓ 3 journées «crêpes» avec vente aux familles. Inévitablement on ne peut plus faire l'impasse sur ces goûters forts appréciés et ces odeurs qui leur rappellent de merveilleux souvenirs.

✓ Financement de cadeaux d'accueil lors du Géronto'challenge

✓ Sortie au Comice agricole à Barbezieux. Cette année,

le souhait des résidents fut de partager le repas à l'espace gastronomie, en totale autonomie.

✓ Lots pour les divers lots et tombolas notamment durant les après-midi avec les familles.

✓ Achat de cadeaux pour Noël.

Pour 2025, nous avons eu le culot d'explosier notre budget dépense. Nous avons jeté une bouteille à la mer. Il a été décidé de doter l'Ehpad d'un nouveau matériel, qui va grandement faciliter le travail des soignants. Il est indispensable pour apaiser les personnes souffrant de troubles cognitifs sévères, comme c'est malheureusement de plus en plus le cas...

On ne remerciera jamais assez nos mécènes. Notre dossier a été bien accueilli et nous avons pu rassembler l'intégralité de la somme nécessaire.

Un grand merci à la Fondation Crédit agricole Charente-Périgord et à la caisse locale de crédit agricole qui ont financé les deux tiers de ce beau projet. Enfin sachez que nous avons aussi eu la chance de compter parmi nos partenaires : SARL Funéraire Sud Charente, SARL Montauban et Fils, SARL Montigaud Frères, SARL Ambulance chalaisienne, SEARL Pharmacie Olaïzola, SAS I. et A. Richard, Restaurant Poirier, Ets Martine Silanès, CHALAIR Imprimerie F. Berton, EURL Chalais Optique.

Merci aux communes (Chalais, Bardenac, Brie-sous-Chalais, Saint-Avit, Montboyer, Rioux-Martin, Saint-Martial, Saint-Quentin, Yviers, Curac, Châtignac, Brossac) qui ont reconduit, voire amplifié leur aide financière malgré une conjoncture plus qu'incertaine.

Comme vous le constatez, «à cœur vaillant, rien d'impossible». Les défis font partie de notre engagement. Nos aînés méritent notre reconnaissance. Sachez que si vous voulez nous rejoindre, et si vous avez des idées pour diversifier nos actions vous serez les bienvenus.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année, entourés de vos proches et vive 2026 avec peut-être de nouvelles ambitions.

Pour l'association Les amis de la résidence Talleyrand
Anne-Marie Poirier

Amicale des volontaires et bénévoles du sang

Devenez donneur !

Chaque jour 10 000 dons de sang sont nécessaires pour répondre aux besoins des malades.

Alors que des donneurs fidèles ne peuvent plus se présenter à nos collectes du fait de leur état de santé, le renouvellement des générations s'impose.

Il suffit d'être en bonne santé, d'avoir plus de 18 ans et de peser plus de 50 kilos pour venir faire un geste généreux qui ne prend qu'une heure de votre temps.

L'entretien préalable, couvert par le secret médical, le temps de repos et la collation proposée assurent votre sécurité et celle du receveur.

Même épisodique, un don est toujours apprécié à sa juste valeur.

Pensez-y et notez sur vos agendas 2026 les dates des collectes qui se dérouleront les lundis 9 février, 13 avril, 15 juin, 24 août et 19 octobre.

Comme toujours ce moment convivial est à la salle des fêtes de Chalais de 16 h 30 à 19 h 30.

Un don peut sauver trois vies.



Le président,
Marc Duflot

Ce qui change en janvier 2026

● Contrôle technique renforcé à partir de 2026.

De nouvelles mesures pour les véhicules concernés par des campagnes de rappel «grave» et n'ayant pas été réparés. Une nouveauté qui doit notamment permettre de vérifier si des véhicules sont toujours équipés d'airbags Takata, classés interdits. Si votre véhicule est toujours équipé d'un airbag Takata classé «stop drive», et uniquement dans ce cas: il sera placé automatiquement en contre-visite; le contrôle technique ne pourra être validé qu'après réparation par un garagiste de la marque; le véhicule ne pourra plus circuler tant que la réparation n'a pas été effectuée.



● Des plaques d'immatriculation roses arrivent en 2026.

Les nouvelles plaques provisoires d'immatriculation WW et W garage se présentent sur un fond rose avec caractères noirs. Les plaques actuelles restent valides jusqu'à leur expiration. Qui est concerné: les particuliers ayant un véhicule neuf en attente de carte grise définitive ou importé et les professionnels de l'automobile.

● Versement mobilité. Nouveaux taux au 1^{er} janvier 2026: Le versement mobilité, contribution due par les employeurs qui embauchent plus de 10 salariés et permettant de financer les transports en commun, évolue. La loi de finances pour 2025 a instauré la possibilité de mettre en place le versement mobilité régional et rural (VMRR). Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, de nouvelles régions appliqueront le versement mobilité dont la Nouvelle-Aquitaine.

● Revalorisation pour le Smic. Le Smic sera revalorisé de 1,18 % à compter du 1^{er} janvier 2026. Smic horaire brut: 12,02 €; Smic mensuel brut (pour un temps plein): 1 823,03 €; Smic mensuel net: 1 443,11 €.

● Dons d'argent entre particuliers. Les règles de déclaration évoluent: les dons, entre particuliers, de sommes d'argent et d'objets de valeur (bijoux, objets d'art ou de collection...) doivent faire l'objet d'une déclaration à la direction générale des finances publiques. Cette déclaration doit être effectuée par la personne qui reçoit le don. Si c'est un mineur ou un majeur protégé, cette démarche peut être accomplie par son représentant légal.

Rappel: Un cadeau n'est pas considéré comme un don. La déclaration de don ne s'applique donc pas aux petits cadeaux faits entre proches (argent de poche, étrennes de Noël, cadeaux offerts lors d'occasions particulières comme un anniversaire, un mariage ou l'obtention d'un diplôme, etc.).

Seuls les dons d'un montant «inhabituel» (en général, supérieur à 2 % du patrimoine ou à 2,5 % des revenus

annuels nets du donneur) ou les biens de valeur doivent être déclarés. Aucun seuil légal n'est fixé. En cas de doute, il est recommandé de consulter un juriste fiscal.

À partir du 1^{er} janvier 2026, les déclarations de dons devront obligatoirement être réalisées en ligne, sur le site impots.gouv.fr, quelle que soit la date du don (donc y compris pour les dons qui ont été faits avant 2026).

● Sécurité sociale. Au 1^{er} janvier 2026, le plafond annuel s'élèvera à 48 060 €

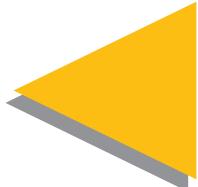
et le plafond mensuel à 4 005 €. Le PASS est utilisé pour le calcul du montant maximal de certaines prestations sociales comme: les indemnités journalières pour maladie, accident du travail, maternité, paternité; les pensions d'invalidité; les pensions d'assurance vieillesse du régime général.

● Calcul du DPE. Le coefficient du facteur de conversion de l'énergie finale en énergie primaire pour l'électricité dans les diagnostics de performance énergétique et les audits énergétiques passe de 2,3 à 1,9. Si vous utilisez chez vous 1 kilowatt-heure (kWh) d'électricité, on considère qu'il a fallu dépenser 1,9 kWh d'énergie primaire. Le facteur de conversion est égal à 1 pour le bois et le gaz car ces énergies sont directement livrées et consommées dans le bâtiment. L'harmonisation de ce coefficient sur la valeur européenne vise à améliorer le DPE de certains logements chauffés à l'électricité. Elle peut inciter les propriétaires à remplacer leur chaudière fossile par une pompe à chaleur, ou à opter pour des chauffe-eau thermodynamiques ou solaires.

● Passage au Très haut débit. L'ADSL est suppléeée depuis quelques années par le réseau dit de fibre optique qui permet d'accéder à une connexion Très haut débit. En tant que propriétaire du réseau cuivre, l'opérateur Orange pilote l'agenda de fermeture du réseau. La fermeture s'étale jusqu'en 2030 selon la progression du déploiement de la fibre. Vous êtes concerné par la fermeture du réseau cuivre même si vous n'avez pas souscrit un contrat auprès d'Orange car les autres opérateurs utilisent aussi ce réseau. Orange a prévu que toutes les lignes soient fermées à fin 2030. Le réseau sera «éteint»: les services utilisant le réseau cuivre (téléphone s'il est branché à une prise en T, abonnement internet ADSL) cesseront de fonctionner. Le 31 janvier 2026 marquera la fermeture commerciale nationale de toutes les offres sur réseau cuivre: arrêt des ventes de nouveaux abonnements utilisant le réseau cuivre, quel que soit l'opérateur. Les abonnements déjà souscrits seront en revanche maintenus.



Votre communauté de communes agit pour *la santé*



Lavalette Tude Dronne signe un nouveau Contrat local de santé

Jeudi 16 octobre dernier, les deux Communautés de communes du Sud Charente, aux côtés de nombreux **partenaires institutionnels**, ont signé le **Contrat local de santé** 2025-2030. L'objectif est global : un **engagement coconstruit** pour garantir ensemble un **mieux accès aux soins** pour tous.

5 axes forts au cœur des priorités

Porté conjointement par le **Pays Sud Charente** et l'**Agence régionale de santé** (ARS), ce nouveau Contrat local de santé (CLS) comporte **5 axes** de travail majeurs.

- Accès aux soins
- Santé mentale
- Santé environnementale
- Prévention et promotion de la santé
- Transformation de l'offre médico-sociale et aide aux aidants

La Préfecture, la Caisse primaire d'assurance maladie ou encore l'Éducation nationale font partie des signataires. La mobilisation des **professionnels** de santé, des **CPTS** et des **coordinatrices** est essentielle pour la mise en place des objectifs cités.

CPTS, c'est quoi ?



✓ Le territoire Lavalette Tude Dronne se compose de **2 CPTS** (Communauté professionnelle de santé) : la **CPS Sud Charente** et la **CPTS Sud Angoumois**. Elles constituent des **réseaux de médecins** et professionnels de santé choisissant, à leur initiative, de travailler **ensemble** au sein d'un même **bassin de population** pour renforcer l'offre de soin.



Un point sur les travaux



Les travaux d'extension de la maison de santé de **Montmoreau** ont débuté !



Deux bureaux seront créés pour accueillir de **nouveaux médecins** et les **Dr Juniors**.

Du côté de Chalais, un **projet d'extension** est également en discussion pour accueillir l'aide des généralistes de Montmoreau, tout comme sur le bassin de vie du Villeboisien.



Retrouvez toute l'information
www.lavalette-tude-dronne.fr
@CdCLavaletteTudeDronne

Fiche Actu n°84 - Octobre 2025

35, Avenue d'Aquitaine
16190 Montmoreau
05 45 24 08 79
accueil@ccld.fr

